

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCP_2023_0394

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 02/01/2024

Objet : Marchés n°23.164 et 23.165 Acquisition et maintenance de solution antispams et d'équipements réseaux

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 02/01/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : L2122.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

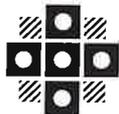
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240102-DCP_2023_0394-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 02/01/2024



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DCPAJI_2023_0394

Objet : Marchés n°23.164 et n°23.165
Acquisition et maintenance de solution
anti-spams et d'équipements réseaux

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 20 décembre 2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'un appel d'offre a été lancé le 31 octobre 2023 en vue de l'acquisition et de la maintenance de solution anti-spams et d'équipements réseaux ;

Considérant le résultat de l'analyse des offres ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure les marchés n°23.164 et n°23.165 avec les sociétés suivantes :

Marché	Intitulé	Attributaire	Montant annuel HT
23.164	Lot 1 Maintenance et acquisition des logiciels de gestions filaires et sans fils ainsi que des matériels de l'infrastructure wifi et points d'accès distants	AQUASTAR CONSULTING	Montant minimum : Sans objet Montant maximum : 60.000,00 €
23.165	Lot 2 Acquisition et maintenance d'une solution Anti-Spams (offre de base uniquement)	AQUASTAR CONSULTING	Montant minimum : Sans objet Montant maximum : 50.000,00 €

Les marchés prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2024 ou à compter de leur date de notification, si elle intervient après celle-ci, jusqu'au 31 décembre 2024. Ils comprennent trois reconductions tacites. La durée de chaque reconduction est de 12 mois.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 02 JAN. 2024



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le : 02 JAN. 2024

Publié sur le site de la Ville le :

02 JAN. 2024